



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démembrement du compte pénibilité : une annonce inacceptable pour la CFDT Construction et Bois

L'annonce du Premier Ministre sur la modification du compte personnel de prévention de la pénibilité, sur le point de devenir le « compte de prévention », est proprement scandaleuse. Sous le prétexte de répondre à une pseudo-complexité du compte pénibilité, le Premier Ministre, en cédant aux jérémiades des employeurs, va sacrifier des centaines de milliers de salariés usés prématurément par leurs conditions de travail.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage : telle est la stratégie des employeurs qui ont annoncé dès 2014 qu'ils n'appliqueraient pas la loi.

Complexe, le compte pénibilité ? Non, sauf si on fait tout pour le rendre complexe en tergiversant sur les critères et en refusant toute négociation de référentiel de branche pour permettre aux entreprises d'appliquer la loi simplement. Après avoir plusieurs fois interpellé l'ensemble de ses interlocuteurs patronaux en vue d'ouvrir de telles négociations, La Fédération CFDT Construction et Bois n'a en effet jamais obtenu la moindre réponse.

L'annonce gouvernementale est particulièrement dramatique et injuste pour les salariés du BTP, dans la mesure où les facteurs de pénibilité auxquels ils sont les plus fréquemment exposés sont retirés de la liste. La CFDT Construction et Bois est par ailleurs stupéfiée par l'abandon de la prise en compte de l'exposition aux agents chimiques dangereux, alors que l'INVS (depuis intégré à Santé publique France) évalue le nombre de cancers professionnels entre 5 000 et 10 000 par an.

Mais c'est aussi dans les détails que se cache le diable : le Premier Ministre propose de transférer le coût de l'usure des salariés à la collectivité, dédouanant ainsi les employeurs de toute responsabilité. Nous sommes là dans l'application du principe cher au Medef : les dividendes aux entreprises et les charges à la collectivité !

Pour les salariés usés prématurément, comme pour ceux qui sont actuellement exposés à des conditions de travail pénibles, et pour lesquels le compte personnel de prévention de la pénibilité représente l'espoir d'une juste compensation, la CFDT Construction et Bois mettra tout en œuvre pour que le Premier Ministre revoit sa copie et ne cède pas aux sirènes des patrons.

Fédération nationale
des salariés de la
construction et du bois
CFDT

47/49 avenue Simon
Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 55 60
Fax : 01 56 41 55 61

mail: fncb@cfdt.fr
www.cfdt-construction-bois.fr

Contacts FNCB-CFDT :

Jean-Marc CANDILLE, Secrétaire National : 06-76-98-65-24